

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 JUIN 2018

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, FORT Annick, REGARD Françoise, MM. BRUCHON Christian, URIET Jean-Luc, LEGRAS Jean-Claude, BOILLOT Gérard, BERAUDIER Patrice, BERT Dominique, DUCROT Jean-Marie, GELHAYE Arnaud, GRAPPIN Michel, MOUREAUX Pascal, PETITHUGUENIN Vincent, MILLET William, PONTIROLI Michel, REYMONDET Daniel, ROBIN Emmanuel, SCHWARTZ Thierry.

Absents excusés : Mme MONGIN-BAUDOUIN Dominique (pouvoir à D. Bauduin), BOLE Michel (pouvoir à P. Béraudier), LINARES Laurent (pouvoir à C. Bruchon), GARDIEN Alain (pouvoir à F. Regard).

Absents non excusés : Mme SORLET Christelle, M. GOUDOT Sébastien.

AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT :

Suite à l'avis favorable pour un avancement de grade de M. Barbaud, par le Centre de Gestion, Prenant en considération que l'agent BARBAUD François peut être promu au grade d'agent de maîtrise. Quelques remarques sont faites quant à l'entretien du village. Mme le Maire explique qu'actuellement il y a 3 agents communaux au lieu de 5 auparavant. Une autre raison, et pas des moindres, c'est l'adhésion de la commune à « Zérophyto », aucun désherbant n'est autorisé, à part encore au cimetière pour 2018.

M. Uriet en profite pour expliquer la mise à disposition de M. Barbaud à raison de 2 à 3H par semaine à la CCBHS, pour gérer la station d'épuration de la base de loisirs de Desnes, domaine dans lequel M. Barbaud est très compétent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cet avancement et crée le poste d'agent de maîtrise en filière technique, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Une nouvelle fiche de poste sera proposée à M. Barbaud avec des responsabilités d'équipe.

Vote : 5 contre, 7 abstentions, 11 pour.

APPROBATION DU PLU D'ARLAY (modification simplifiée) :

Le 1^{er} adjoint expose les modifications proposées dans le règlement du PLU d'Arlay, en rappelant que le zonage n'est nullement modifié. Les modifications sont les suivantes :

- La connexion du cheminement piétonnier à la placette de retournement: page 12 avec ajout de la liaison.
- Imposer un aménagement global à l'Est de la zone AU: page 10 avec conditions d'aménagement.
- Demander un effet « rue » pour la partie Ouest de la zone AU : page 13 avec programmation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification simplifiée du PLU de la commune d'Arlay portant sur l'ajustement de l'article 2 de la zone 1AU et l'ajustement de l'AOP sensorielle « Hermitage », et précise qu'une annonce légale sera mentionnée dans un journal local doublée d'un affichage en Mairie.

Vote : 1 contre, 22 pour.

AVIS A DONNER SUR LE PLU DE L'ETOILE :

Un courrier sera rédigé à la Mairie de l'Etoile indiquant que le Conseil Municipal d'Arlay n'émet aucune remarque.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Le 1^{er} adjoint présente les changements à retenir depuis la loi sur la protection des données personnelles. Etant donné que le nombre de cyber attaques ne cesse d'augmenter, un nouveau règlement a été mis en place depuis le 25 mai dernier. Cette loi impose aux collectivités de nommer un délégué. Le SIDEC du Jura propose cette prestation, qui est incluse dans le pack informatique pour 2018.

M. Bruchon cite les différentes missions du délégué et les différentes actions à mener.

Cela nécessitera une grande prudence au niveau du secrétariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne le SIDEC du Jura comme délégué à la protection des données et la Commune d'Arlay en tant que responsable du traitement.

Vote : unanimité

CARTE « AVANTAGES JEUNES » :

Comme chaque année, Info Jeunesse Jura propose la carte « avantages jeunes » aux collectivités au prix unitaire de 7 €.

Cette année, le Conseil Municipal, après délibération, a opté pour une gratuité pour les jeunes de 3 à 21 ans.

Les inscriptions se feront prochainement en Mairie.

Vote : unanimité.

TARIF DU PERISCOLAIRE :

Après présentation des tarifs actuels et discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir ces tarifs pour la rentrée prochaine.

Vote : unanimité

DPU :

Vu la présentation de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner en vue de cessions de propriétés :

- Echange parcelles ZA 116 et 117, 6 rue du Courriot, appartenant à Mme Reymondet
- Vente parcelles ZC 15 et 174, 995 Grande Rue, appartenant à la succession de Mme Bonglet
- Vente parcelles AB 153 et 154, 9 Rue Honoré Chapuis, appartenant à Mme Sepret Karine et M. Janey
- Vente parcelles ZA 266 et 279, 860 Grande Rue, appartenant aux consorts Mullatier
- Vente parcelle AC 68, 25 Rue du Bourg Dessus, appartenant à M. Pechoux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de n'exercer son droit de préemption sur aucune de ces parcelles.

QUESTIONS DIVERSES :

Plateau sportif : la commission de sécurité est passée mercredi. Nous sommes en attente du compte-rendu. L'information sera transmise aux enseignantes. Un devis est attendu pour remettre un filet neuf à l'entrée du site avec un accès pour les enfants de l'école.

Jeux de la Frétiée : un appel est lancé aux conseillers pour aider un employé communal à monter les structures de jeux. Un message sera envoyé aux conseillers dès que la date sera arrêtée.

Info station épuration St Germain : le 2ème adjoint indique que M. Barbaud va assister à la maintenance de la station et des postes de relevage, actuellement sous contrat avec la société OGELEC, afin de mesurer l'ampleur du travail. Si M. Barbaud peut assurer cette maintenance, la commune dénoncera les contrats.

Demande de défibrillateur : suite à une demande, il est indiqué qu'un défibrillateur est installé à l'Aire du Jura et que les pompiers de Bletterans en mettraient un à notre disposition, pour toute manifestation, sur simple demande.

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.

